

CONVENTION DE PRÉT DE L'OUTIL « LE ROZO AMBULANT »

ENTRE

Nom : Communauté de communes La Domitienne

Adresse : 1 avenue de l'Europe, 34370 Maureilhan

Tél. : 04 67 90 40 90

Représentée par : Alain CARALP

En qualité de : Président

*Ci-après dénommé **La Domitienne***

D'une part,

ET

Nom :

Adresse :

Tél. :

Représentée par :

En qualité de :

*Ci-après dénommé **l'Emprunteur***

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de prêt d'un outil de sensibilisation **Le Rozo Ambulant**. La Domitienne met à disposition de l'emprunteur un stand qui permet d'informer le grand public et sensibiliser sur les roselières du littoral et sur les menaces qui pèsent sur cet habitat. Il se compose de 7 éléments, contenus dans une cariole et des boîtes de rangement pour le transport.

Composition :

- 1 Cariole avec housse, fond pliable et un tendeur
- 5 Boîtes de rangement
- 1 Table avec 4 tabourets
- 1 Bâche avec le logo de l'outil
- 1 Livret pour l'animateur
- 7 éléments :
 - o Maquette 3D d'une roselière (en liège)
 - o La roselière à la loupe (panneau aimanté avec 15 vignettes)
 - o Enquête du DéTECTIVE Moustache (livrets jeux à distribuer)
 - o Le roseau c'est quoi ? (Un tapis avec 5 plaquettes en bois)
 - o Quiz'O
 - o Sons d'immersion dans une roselière (une enceinte, 2 casques, 3 câbles jacks, 1 diviseur, et un lecteur mp3 avec différents sons (chants oiseaux, ambiances sonores, paroles d'acteurs, ...))

- Kit scientifique : se compose d'un kit « suivi roselière » (ficelle, quadrat, pied à coulisse, lunettes de protection, mètre, jumelles) et d'un kit « biseau salé » (éprouvettes, tubes transparents, entonnoir, colorants alimentaires, sel, balance)

Article 2 – Durée de l'emprunt

Le prêt sera réalisé du __ /__ /__ au __ /__ /__. Ces dates comprennent l'enlèvement et le retour de l'outil dans les locaux du service Espaces Naturels de La Domitienne à Vendres.

Pour toute poursuite de la mise à disposition au-delà du délai visé à l'alinéa précédent, un avenant à la présente convention sera signé par les parties contractantes.

Article 3 – Coût du Service

La Domitienne assure le prêt de l'outil à titre gratuit.

Article 4 – Transport

Le transport est à la charge de l'emprunteur qui devra récupérer puis ramener le matériel aux dates figurant à l'article 2.

Article 5 – Utilisation du matériel

Les éléments ainsi que les contenants et accessoires doivent être utilisés avec précaution afin d'éviter tout choc ou dégradation.

L'emprunteur s'engage à utiliser le nom générique « Le Rozo Ambulant » dans sa communication, outil réalisé dans le cadre du projet Roselières littorales Méditerranéennes.

Article 6 – Conditions d'acceptation du prêt de l'outil

La mise à disposition de l'outil est soumise à autorisation préalable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain/lieu concerné par la tenue du stand/animation.

Un justificatif écrit de cet accord (mail) est demandé en amont de la signature de la convention de prêt.

Article 7 – Valeur et condition de prêt

L'emprunteur s'engage à assurer l'outil pendant la durée du prêt contre toutes dégradations ou vols. Le montant de l'outil s'élève à 3 500€ euros.

Art. 8. Conditions de restitution

Un constat, avec déroulement et vérification du bon état matériel de chaque élément de l'outil, sera effectué lors de la prise en charge du Rozo Ambulant, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

Fait à Maureilhan, le __ /__ /__

Pour L'emprunteur,

Pour La Domitienne,



Nom, prénom et fonction



Alain CARALP, Président



REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO-034-2434 00488-20251216-DELIB_25_16